

ORGANISATION D'UNE "JOURNEE PORTES OUVERTES" DECLARATION PREALABLE A L'ASSUREUR

Cette déclaration préalable permet au club déclarant d'assurer, au titre de la garantie d'assurance Individuelle Accident de base du contrat d'assurance MMA Entreprise n°120.135.368, les personnes non licenciés qui participeront à la journée "portes ouvertes" qu'il organise.

CLUB DECLARANT

Nom :

cachet du club

Adresse :

N° affiliation :

Date de la journée "Portes Ouvertes":

Lieu:

Nombre de personnes attendues:

DECLARATION A ADRESSER PREALABLEMENT A LA JOURNEE "PORTES OUVERTES" A:

AIAC Courtage

Assurance-ffescrime@aiac.fr

Tel- 0.800.886.486 (appel gratuit)